Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260204-2026_015_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 4 février 2026

L'an deux mil vingt-six, mercredi 4 février à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 27 janvier 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire

Etaient présents : M. Sébille, M. Antoine, Mme Catrevaux, M. Célard, Mme Coët, Mme Delourme, M. Duranton, Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Legendre, Mme Le Luherne, M. Le Pahun, M. Mouaci, Mme Le Mouël, Mme Maillot, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout, M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Groyer à Monsieur Sébille
Madame Guillerme à Monsieur Thébaut
Madame Pasquier à Madame Lecomte Durouil

Absents :
Madame Ikram El Adib
Madame Anne-Marie Le Floch

Secrétaire de séance : Monsieur Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 27

Absents : 2

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

2026-02-04- N°ASSO 015/2026 – CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC L'ASSOCIATION COS POUR LES ANNEES 2026-2028

Monsieur THEBAUT expose le bordereau

Monsieur Thébaut rappelle à l'assemblée que la municipalité accompagne depuis de nombreuses années le Comité des œuvres sociales (COS) du personnel municipal et du CCAS de la ville.

Cette association ayant pour objet de créer et entretenir entre tous ses membres des liens de camaraderie et d'amitié, de fournir une aide morale aux employés et à leurs familles.

A ce titre, outre le noël des agents et de leurs enfants, l'association organise annuellement des moments festifs et de convivialité pour les agents. Elle participe également auprès de différents partenaires afin d'offrir des prix d'entrées moindres à ses adhérents (cinéma, parc de loisirs, ...).

La collectivité souhaite accompagner socialement ses agents et à ce titre il est ainsi proposé l'accompagnement financier et matériel de la commune tel qu'il est décrit dans la présente convention.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260204-2026_015_DEL-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération.

Affiché le :

A Theix-Noyalo, le 4 février 2026

Le Maire,



Christian SEBILLE